

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

PROJET CREATION CREMATORIUM (Délibération 16-06/04/2023)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal le projet de la création d'un crématorium à Arcisses.

Il informe qu'un terrain situé avenue des Près – Margon à ARCISSES serait propice pour recevoir ce type de projet.

Il fait part à l'assemblée que le propriétaire du terrain (lot n° 7 environ de 6000 m²) a fait une offre de vente à 38 € TTC le m² viabilisé, à la Commune d'Arcisses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer le compromis de vente du terrain avenue des Près (lot n°7) au prix de 38 € TTC le m² viabilisé avec une clause suspensive précisant le conditionnement de l'achat du terrain à l'aboutissement du projet,

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte de vente au prix ci-dessus énoncé sous réserve que le service des Domaines émette un avis favorable au prix de cette cession.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2023

Et de la publication le 16/04/2023

Fait à ARCISSES, le 16/04/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

